

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
M. Vallaud, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« de rénovation énergétique »

les mots :

« et équipements, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.